



Network France

CHARTRE ÉTHIQUE DU GLOBAL COMPACT FRANCE 2017

À l'initiative du Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies, une plateforme d'engagement et d'action collective, baptisée Global Compact (Pacte Mondial en français) a été créée en 2000. Elle rassemble entreprises, organisations, agences de l'ONU, monde du travail et société civile autour de la mise en application de 10 principes universels relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Le Global Compact France est le relai officiel dans notre pays du Global Compact des Nations Unies.

Le Global Compact France, association à but non lucratif, s'engage à promouvoir auprès de ses membres, dans la clarté et la transparence, la mise en œuvre des 10 principes fondateurs de sa création et de son action, ainsi que les valeurs qui les sous-tendent : respect, intégrité et solidarité.

Le Global Compact France s'engage à être à l'écoute de ses adhérents, à être attentif à leurs besoins et préoccupations et à les aider dans l'application de ses principes.

Le Global Compact France s'engage à appliquer ces principes et ces valeurs à sa propre gestion administrative, financière et humaine, ainsi qu'aux relations avec ses membres et toutes ses parties prenantes, dans un esprit d'ouverture et de responsabilité.

Les salariés du Global Compact France reconnaissent l'importance de l'accueil, de l'écoute, du respect des personnes et des organisations et s'engagent ainsi à contribuer à une meilleure application des dix principes.

Le « Référent éthique » du Global Compact France, membre du Comité Directeur, se tient à votre disposition pour toute question ou décision relatives à ces principes et à leur mise en pratique.

Le Président,
Jean-Pascal Tricoire